



Extrait du registre des délibérations

Préfecture COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2024-3-3

024-242400752-20240620-2024_3_3-DE
Reçu le 26/06/2024

PÉRIGORD-LIMOUSIN
Séance du 20 juin 2024

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
Thiviers

Date de la convocation et
envoi de la note de

synthèse :
03/06/2024

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 11
Pouvoirs : 4

Etaient présent(e)s

Mesdames : CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine
ESCLAVARD Anne-Sophie, HYVOZ Isabelle, MAGNE Muriel, MARCETEAU
Dominique, MAURUSSANE Annick, DESGRAUPES Maryline (suppléante de P.
Démarchon)

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe,
CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric,
DUSSUTOUR Bernard, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane,
FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE
Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, RANOUIL Michel, SEDAN Francis,
VAURIAC Bernard

Excusés et procurations : DOBBELS Michel (a donné pouvoir à I.Hyvoz),
DEMARTHON Patrick (remplacé par sa suppléante M. Desgraupes) FAURE Michèle (a
donné pouvoir à B Vauriac), PRIVAT Pascal (a donné pouvoir à S Fayol), LAGARDE
Bernadette (a donné pouvoir à R Chipeaux).

Absent : WARNEZ Fabienne, LARRIEUX Isabelle, COUTURIER Pierre-Yves,

M. Jean-François BOST est désigné secrétaire de séance.

Procès-verbal de mise à disposition d'un bâtiment pour le pôle enfance

Dans le cadre de ses compétences optionnelles, la Communauté de Communes Périgord-Limousin exerce la compétence « **Action sociale d'intérêt communautaire** » avec l'intérêt communautaire définit comme suit :

- *Politique Enfance/Jeunesse*

- *Mise en œuvre d'une politique en direction de l'enfance et de la jeunesse : Accueils périscolaires – Temps d'Activités Périscolaires – Accueils collectifs de mineurs – Lieu d'accueil Parents enfants – Relais Petite Enfance (RPE ex.RAM), Ludothèque et micro-crèche.*

Afin que la communauté de communes Périgord-Limousin puisse assurer cette compétence, et accueillir le « Pôle enfance », la commune de THIVIERS met à sa disposition, à titre gratuit, un ensemble immobilier à Thiviers :

- **section AS n° 460 (ancienne partie de la parcelle AS n° 453pA)**, comprenant un bâtiment

Il convient donc de contractualiser cette mise à disposition par un procès-verbal de mise à disposition entre la Communauté de communes et la Commune de Thiviers.

(la parcelle section AS n°452 comprenant un bâtiment fera l'objet d'un PV de mise à disposition ultérieur, lorsque la Commune aura la pleine propriété du bien).

La Vice-Présidente certifie exécutoire
le présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

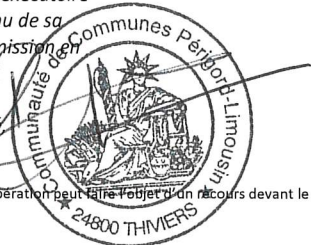
Pour le Président empêché
La 1ère Vice-Présidente,
Isabelle HYVOZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

Fait à Thiviers, le 21 juin 2024

Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-Présidente

Isabelle HYVOZ



AR Prefecture

024-242400752-20240620-2024_3_3-DE
Reçu le 26/06/2024

Des travaux de construction neuve et de réhabilitation seront réalisés sur cet ensemble immobilier afin d'y installer les locaux du « Pôle enfance ».

La communauté de communes Périgord-Limousin, bénéficiaire de la présente mise à disposition, assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE la mise à disposition gratuite de l'ensemble immobilier défini ci-dessus afin d'y réaliser des travaux de réhabilitation et de construction neuve pour installer les locaux du « Pôle enfance ». Cette mise à disposition intervenant pour permettre à la Communauté de communes d'exercer sa compétence, elle sera contractualisée par un Procès-Verbal de mise à disposition.**
- **AUTORISE le Président à signer les Procès-verbaux de mise à disposition à intervenir avec la Commune de Thiviers.**

La Vice-Présidente certifie exécutoire
le présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Prefecture

Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-Présidente,
Isabelle HYVOZ



Fait à Thiviers, le 21 juin 2024
Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-Présidente,

Isabelle HYVOZ

